Grille de présentation du projet éducatif et pédagogique de l'internat de la réussite

Etablissement : LYCEE POLYVALENT ALGOUD-LAFFEMAS VALENCE 0261505V

Rue Barthélemy de Laffemas – BP 26
26901 VALENCE CEDEX 9
 04 75 82 61 30 – 04 75 56 86 63
Site web : www.ac-grenoble.fr/briffaut

A - Caractéristiques générales …	
1 - Taille et typologie de l'internat (locaux, accès, ouverture, etc.)	Le lycée accueille 2000 élèves et étudiants du lundi 7h30 au vendredi 18h00. Des élèves du secteur mais également d'autres élèves venant de plus loin, orientés sur des vœux spécifiques tels que la série S SI, STi2d, STMG ou bien dans le cadre des sections sportives (football féminin et masculin, rugby et handball), qui peuvent être hébergés dans notre internat à hauteur de 240 places (40 filles et 200 garçons). La vie des internes est rythmée par un lever à 6h40 pour pouvoir se préparer, prendre le petit déjeuner accessible entre 7h15 et 7h30 et se rendre en cours ou dans leur établissement pour les élèves hébergés. Les élèves réintègrent leur dortoir à 18h00. Ils dînent entre 18h45 et 19h30, ont une heure d'étude obligatoire de 19h45 à 20h45 puis un temps libre jusqu'à l'heure du coucher à 22h00 (à disposition: salles TV et foyer). Depuis le 18/03/2015, pour répondre aux besoins nutritionnels de nos élèves, a été mis en place le mercredi après-midi un goûter à prendre au réfectoire du lycée. Concernant quelques autres demandes d'élèves, en début d'année scolaire, sont élus des délégués d'internat qui facilitent la circulation des informations entre les jeunes et les adultes.
2 - Caractéristiques générales des élèves accueillis (e)s	Cet internat mutualisé doit contribuer à l'égalité des chances de tous en raison de la volonté affichée d'y accueillir des publics à mixité sociale affirmée et de traduire l'objectif de l'école inclusive
3 - Répartition garçons –	40 places pour les filles, 200 places pour les garçons

filles	
4 - Ressources mises à disposition de l'internat	Salles de travail avec accès internet C.D.I. Salles TV Foyer
5 - Implication des personnels de l'établissement	-Les chefs d'établissement ou leur représentant (Proviseur Adjoint) des lycées concernés -Les CPE référents de l'internat. -Le coordonnateur des sections sportives. -Des représentants des internes. -Des professeurs. -Les infirmières et l'assistante sociale -Des représentants des fédérations de parents d'élèves.
6 - Partenariats extérieurs	Structures culturelles et sportives du grand Valence.
7 - Mutualisation de l'internat avec d'autres établissements	La Région RHONE-ALPES et l'Académie de GRENOBLE ont mis en place, au lycée Algoud-Laffemas un internat mutualisé au profit de l'établissement et d'autres établissements de la ville de VALENCE La capacité globale de l'internat s'élève à 240 lits (40 places pour les filles, 200 places pour les garçons) qui font l'objet de la convention et qui sont répartis comme suit : ***40 places pour les filles du lycée Algoud-Laffemas*** ***140 places pour les garçons du lycée Algoud-Laffemas*** ***60 places pour les garçons des lycées suivants :*** ***Lycée Emile LOUBET*** ***Lycée Camille VERNET*** ***Lycée Victor HUGO*** ***Lycée Montesquieu*** ***Lycée Amblard***
8 - Personnes clairement identifiées comme référents de l'internat	-Les deux CPE référents de l'internat.
9 - Modalités d'évaluation de l'action pédagogique et éducative au sein de l'internat	**Rappel des objectifs** Permettre à tout jeune, en « appétit » de réussite, quelle que soit son origine sociale, d'avoir des chances de réussir sa scolarité en lui offrant un environnement favorable au sein duquel il trouvera des conditions d'hébergement, de travail et d'épanouissement optimales.

	Affirmer et développer son ambition scolaire à travers l'élaboration progressive d'un projet personnel en rapport avec l'offre de formation des établissements concernés L'accompagner en lui proposant un projet pédagogique et éducatif renforcé visant à favoriser de façon équilibrée autant sa réussite scolaire que son développement personnel. S'assurer de l'adhésion et de l'engagement de sa famille vis-à-vis du projet de leur enfant et de la démarche de l'établissement. **Evaluation :** Chaque interne fera l'objet de bilans réguliers visant à prévenir, dépister et remédier à tout relâchement, toute démotivation, toute baisse inquiétante des résultats. Ces bilans seront communiqués à sa famille après avoir été effectués par une équipe de suivi individualisé propre à chaque élève concerné et comprenant : Son professeur principal, le CPE référent du palier d'enseignement, le CPE de l'internat, le personnel médico-social.
B - Fonctionnement…	
10 - Gestion du temps des élèves (indications particulières, entrées / sorties)	Le lycée accueille 2000 élèves et étudiants du lundi 7h30 au vendredi 18h00. Certains élèves faisant partie des sections sportives et venant parfois de très loin, avec des contraintes de transport évidentes, sont accueillis par un personnel d'éducation dès le dimanche soir 20h00.
11 - Droits et devoirs de l'élève interne (règles spécifiques, démarches contractuelles, contraintes et possibles, etc.)	Elèves et familles bénéficiaires de ce dispositif doivent être bien conscients de l'effort que consent la Nation à travers ce projet qui mobilise les ressources de l'État et de la Collectivité Territoriale (Région Rhône-Alpes), d'où l'idée de formaliser l'engagement des différentes parties constitutives dans un « CONTRAT DE L'INTERNE » qui sera signé par : L'établissement support représenté par le Chef d'établissement. L'établissement de scolarisation effective s'il est différent de l'établissement support représenté par son Proviseur. L'élève lui-même qui s'engage à respecter les attentes spécifiques : -Être volontaire, motivé, soucieux de réussir

	-Être réceptif et attentif à l'aide et aux activités proposées -Avoir un comportement et des résultats positifs -La famille qui se doit de soutenir son enfant dans sa démarche et manifester son engagement en participant au suivi régulier mis en place.
12 - Prise en compte de la santé des élèves	Deux infirmières sont au centre du projet santé avec une permanence à l'internat tous les soirs jusqu'à 21 H et le mercredi après midi spécifiquement pour les internes.
13 - Dispositifs particuliers d'accompagnement scolaire des élèves (tutorat, soutien, aide au travail personnel, etc.)	Le créneau horaire 19H45-20H45 permettra de mettre en place un cadre rigoureux de travail par le biais d'études dirigées obligatoires et du tutorat **sera mis** en œuvre par des AED et des enseignants volontaires, voire par des élèves scolarisés en classes terminales. Cet accompagnement portera à la fois sur : Une aide aux devoirs Du soutien disciplinaire Un apport méthodologique.
14 - Modes d'accès aux nouvelles technologies et au numérique	A partir de l'internat et des salles de travail dédiées et accessibles de 18H00 à 22H00, les internes auront la possibilité d'accéder à l'outil informatique et de se connecter à des ressources numériques variées dans le cadre d'une utilisation raisonnée d'internet et de l'ENT du Lycée. Ils peuvent aussi accéder au C.D.I. de l'établissement le mercredi après midi pour utiliser l'outil informatique.
15 - Programme d'actions dans le champ culturel 16 - Programme d'actions dans le champ sportif 17 - Programme d'actions dans le champ de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à la solidarité	**Favoriser l'épanouissement et l'ambition de chaque élève.** Tous les élèves seront intégrés dans des activités périscolaires adaptées grâce à une ouverture artistique, scientifique et sportive offerte hors temps scolaire. Cette ouverture prendra appui sur les ressources du lycée dont l'offre de formation est très étoffée dans le domaine sportif, artistique et culturel *et les partenaires extérieurs avec qui le lycée entretient des liens étroits.* Les internes pourront ainsi profiter, des sorties « Arts » organisées localement le soir. Les internes auront également la possibilité d'accéder au menu très varié des activités sportives proposées par l'A.S. le mercredi après midi. Ils pourront accéder aux ressources documentaires du CDI le

	mercredi après midi. Autres actions possibles permettant d'atteindre un ou plusieurs de nos objectifs : -Atelier théâtre interactif (conduites addictives/à risque) Elaboration des contenus d'après les échanges avec les élèves Prise de parole en public positionnement Représentation de l'atelier Théâtre et sortie théâtre des internes -« Divertissements » permettant des moments positifs visant à renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance à l'internat et à l'établissement : Jeux de société Soirées de cohésion à la rentrée. Club musique pour les internes musiciens Club sciences Expositions de création d'élèves : Talents divers.
18 - Evénements spécifiques liés à l'internat ou aux élèves internes	
C - Place de l'élève et de sa famille…	
19 - Participation des élèves à la vie collective	une Maison des lycéens (MDL) a vu le jour. Elle est une association de lycéens ayant en charge l'animation au sein de la cité scolaire. Elle propose des projets que les membres de l'association autofinancent grâce aux cotisations des élèves membres.
20 - Partenariat avec les familles (information, communication, rencontre)	-La famille qui se doit de soutenir son enfant dans sa démarche et manifester son engagement en participant au suivi régulier mis en place. L' E.N.T devrait nous permettre une meilleure communication avec les familles souvent éloignées géographiquement.

21 - Dispositifs d'accompagnement et de suivi dans la vie quotidienne	
22 - Possibilités / dispositifs d'aide à la prise en charge financière des frais d'internat	Des aides financières peuvent être obtenues en en faisant la demande directement à l'établissement. Ces aides proviennent du ministère de l'Education nationale et de la collectivité de rattachement.
23 - Autres indications utiles…	L'internat implanté peut, de façon heureuse, prendre appui sur la politique d'établissement du lycée support qui met fortement l'accent sur la réussite et l'épanouissement personnel de l'élève dans son Projet d'Etablissement et son Contrat d'Objectifs, à travers les volets : **Pédagogique / culturel et sportif / vie scolaire** (éducation au savoir être et à la citoyenneté)